

Technologies de l'information : un atout pour la santé

Comment caractérisez-vous votre fédération ?

Nous regroupons une soixantaine d'industriels des nouvelles technologies, grands groupes et PME, ce qui nous permet une bonne vision panoramique des enjeux liés à ce secteur d'activités. Dans cet esprit un accord de partenariat avec le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales, Snitem, va nous permettre prochainement d'élargir notre visibilité. Si nous assurons bien sûr la défense des intérêts de nos membres, nous sommes surtout une force de propositions pour aider la puissance publique à opérer des choix entrant dans notre domaine de compétences. À cet égard, l'éthique et la déontologie constituent l'alpha et l'oméga de nos actions : nous respectons des règles internes du jeu pour assurer une concurrence loyale entre nous et nous finalisons actuellement une charte ayant trait à la sécurité et à la confidentialité des données de santé. L'enjeu est bien la confiance indispensable des usagers et des professionnels de la santé. Sur un plan quantitatif, nous couvrons 80 % du marché des systèmes d'information de santé, avec un CA annuel de plusieurs centaines de millions d'euros.

Sur le dossier DMP, comment jugez-vous les places respectives des acteurs ?

La puissance publique (et les institutions qui en dépendent) est dans un rôle régalién pour le respect des décisions prises par la loi. Les acteurs principaux sont les patients et les professionnels de santé. Nous, nous apportons un savoir faire et une expertise. Paradoxalement, la maîtrise d'ouvrage du projet maintient un certain cloisonnement entre ces trois acteurs. Mais ceux-ci n'ont pas attendu la puissance publique pour se rapprocher. Nous avons nous-mêmes pris contact avec les patients (notamment le Ciss) et les fédérations hospitalières. Ces relations sont suivies mais hors du cadre de la maîtrise d'ouvrage. Ce qui, je le répète, est paradoxal.

Le pilotage DMP est donc perfectible ?

La réponse est dans la question. La Cour des comptes est en train d'enquêter sur le GIP-DMP et je n'ai pas à me prononcer. Mais il est déjà bien établi que le succès annoncé n'est pas au rendez-vous. Ce qui, sur ce dossier, est assurément améliorable, c'est une approche interministérielle de la gestion du projet : ministères santé, industrie, économie.

Quels effets peuvent avoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) sur une stratégie de la santé ?

Les TIC sont un moyen au service d'un objectif de santé publique. Le contexte est alarmant : une fracture sanitaire émergente, une démographie préoccupante, tant des patients que des professionnels de santé. Nous pouvons aider et accompagner la réorganisation urgente du système de santé. Il y a des économies et des réaffectations de ressources possibles dans de nombreux domaines. Les TIC doivent être considérées comme des investissements indispensables à l'amélioration du système : création de valeur et d'activités, contributions à la prévention. Sur ce plan, comme le rappelle le dernier rapport Hine 2006, la France accuse un retard préoccupant par rapport aux autres pays industrialisés et elle risque de le payer très cher dans les années qui viennent. Car nos handicaps s'accumulent. Dans la médecine de ville, il n'y a pas d'échanges entre les différents

acteurs ; entre la ville et l'hôpital, encore moins. Au sein même des hôpitaux, le GMSIH⁽²⁾ estime de l'ordre de 15 % les établissements dotés d'un système de gestion de production de soins. Ce qui est – en revanche – positif, c'est que les principaux partis politiques ont pris manifestement la mesure de l'absolue nécessité d'une généralisation des TIC santé. Les décisions adéquates doivent être prises maintenant pour que, dans 10 ans, nous bénéficions d'un système de santé performant.

Propos recueillis par Michel Jouannot

(1) Les Entreprises des systèmes d'informations sanitaires et sociaux (www.lesiss.org)

(2) Groupement pour la modernisation du système d'information de l'hôpital.



Entretien avec Yannick Motel

Délégué général
Lesiss (1)

ÉDITÉ PAR ESPACE SOCIAL EUROPÉEN
SARL AU CAPITAL DE 3000 €
RCS PARIS B 480 706 159 (2005B02166)
PRINCIPAL ASSOCIÉ : PASCAL BEAU
5, RUE GEOFFROY MARIE, 75009-PARIS
TÉL. : 01 53 24 13 00
TÉLÉCOPIE : 01 53 24 13 06



Consultez
notre site

www.espace-social.com

Directeur de la publication
et de la rédaction :
Pascal Beau
p.beau@espace-social.com
Rédacteur en chef :
Christophe Vanackère
c.vanackere@espace-social.com
Assurance maladie-management :
Isabelle Eudes (01 53 24 13 18)
i.eudes@espace-social.com
Commentaires :
Dr Richard Bouton (06 80 57 65 92)

Libre-propos :
Michel Jouannot (06 85 05 53 66)
Maquette :
Michel Ramos (01 53 24 13 23)
m.ramos@espace-social.com
Iconographie :
ESSOP (01 53 24 13 02)
photo@essop.com
Administration/abonnements :
Patricia Chinon (01 53 24 13 05)
p.chinon@espace-social.com

Photogravure Impression : RPN
Commission paritaire :
N° 0311 T 87714
ISSN : N° 0999-7822.



Membre
du syndicat
de la presse
économique,
juridique
et politique

TOUS DROITS
DE REPRODUCTION
RÉSERVÉS
PRIX
AU NUMÉRO :
7€